

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 Octobre 2020

PRESENTS: CHORAIN Jean-François; PIOT Michelle ; EPALLE Daniel ; DURIEU Françoise ; BELIN Michel ; DEBARD Béatrice ; LEGER Sébastien ; GRANGE Aurélie ; GUILLAUME Chris ; ROYON Frédéric; BERTHAIL Angélique; EPALLE Sandrine ; DOURRET Josselin ; CHORAIN Emile ; BOYER Carole.

SECRETAIRE: BELIN Michel

En ouverture du conseil, Jean François Chorain propose, après avoir évoqué les circonstances dans lesquelles un enseignant **Samuel Paty** avait été assassiné cette semaine à la sortie de son lycée, de respecter une minute de silence. Tous les membres du conseil municipal se lèvent pour honorer sa mémoire.

Jean-François **Chorain**, maire, propose l'approbation du compte rendu du conseil du 26 septembre 2020.

Michel **BELIN**, absent pour ce conseil municipal fait remarquer qu'il n'était pas volontaire et ne souhaite pas s'investir dans l'organisation de la salle de spectacle qui avait été évoquée en questions diverses et demande que son nom soit retiré de la liste.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - Convention avec la France Mutualiste

La France Mutualiste Loire Haute-Loire (Assurances, Santé, Prévoyance), dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42), a demandé la location d'un bureau au sein de la mairie afin de pouvoir y assurer une permanence mensuelle. Il leur a été proposé la mise à disposition du bureau au rez-de-chaussée de la mairie à partir de Septembre 2020 pour un loyer de 200 € annuel payable en début de période.

Après présentation et délibération du projet de convention, le conseil municipal l'approuve à *l'unanimité et autorise* monsieur le Maire à signer ce document.

2- Convention avec l'ASR pour mise à disposition du terrain de foot et gymnase

Une entente a été formée entre les jeunes riotordois et marlhiens pour la formation d'une équipe de football en catégorie seniors. Pour les entraînements et la compétition; la commune de Marlhès a proposé de mettre à disposition de l'équipe les locaux suivants: le terrain de football en herbe; le gymnase les vendredis soirs en période hivernale et les vestiaires.

Après présentation et délibération du projet de convention, le conseil municipal l'approuve à *l'unanimité et autorise* monsieur le Maire à signer ce document.

3- Convention avec la commune de Riotord pour desserte en eau potable au Bois du Pin

Les conjoints GONON, propriétaires de la maison cadastrée F 314 située au *Bois du Pin*, ont demandé à plusieurs reprises l'Alimentation en Eau Potable de leur habitation. Du fait de son éloignement géographique, l'alimentation de cette maison représentait un coût exorbitant et était, de ce fait, impossible. Or, la commune voisine de Riotord a récemment entrepris des travaux d'adduction pour leur hameau de *Malfour* à proximité immédiate du *Bois du Pin*.

Après plusieurs rencontres avec les intéressés et les élus de Riotord, les deux communes sont prêtes à partager le coût des travaux jusqu'en limite de propriété : Tranchée, sablage, grillage et remise en état à charge de la commune de Marlhès (le tabouret pour l'alimentation sera installé à l'entrée de la parcelle et donc pas d'entretien à la charge de la commune), fourniture et pose de la canalisation, raccordement et regard compteur à la charge de la commune de Riotord ; sachant que les propriétaires de la maison leur paieront ensuite directement leur abonnement et la consommation d'eau.

Après présentation et délibération du projet de convention, le conseil municipal l'approuve à *l'unanimité et autorise* monsieur le Maire à signer ce document.

4 -Vente de l'immeuble BOSC, 10 route de Riotord

Un locataire de l'immeuble BOSC au 10, Route de Riotord, propriété de la commune depuis 1990, nous a fait part de son souhait d'achat. La maison abrite actuellement 4 appartements type 2, un commerce de boucherie et un local de stockage du petit Casino. Après discussions, la commission *Urbanisme, Habitat, Cadre de Vie et Soutien aux activités* s'est prononcée favorablement le 9 Octobre dernier à la vente de l'immeuble dans son ensemble avec la création d'une servitude d'activité commerciale qui obligera le futur propriétaire à conserver les locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Il est demandé à ce que tous les occupants du dit immeuble soient informés de cette vente par courrier. La possibilité de créer une clause de servitude d'activité commerciale a été confirmée par Maître Robin, notaire à St Genest-Malifaux. La vente complète de l'immeuble a été retenue, car de vendre appartement par appartement, obligerait la création d'un syndic et compliquerait la gestion de ce bien. Il a été fait état de la servitude existante actuellement pour le passage afin d'accéder à l'arrière-cour. Une première estimation a été réalisée par les Domaines.

Après présentation et délibération, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à entamer les démarches pour faire faire une estimation par une agence immobilière en vue de vendre ce bien.

5- Report du projet de la Zone de Loisirs

Après avancement sur le projet de construction d'un bâtiment pour les associations et aménagement d'une zone de loisirs à proximité du stade *Rue St Jean-François Régis* avec l'architecte Mr CHEVALIER et le cabinet GBA, le coût prévisionnel des travaux s'est avéré largement supérieur à la première estimation. Par ailleurs, les locaux associatifs prévus ne semblent pas adaptés pour accueillir le centre de loisirs. Après discussions, la commission *Urbanisme, Habitat, Cadre de Vie et Soutien aux activités* souhaite mettre en attente ce projet et poursuivre sa réflexion pour répondre aux besoins des associations. En effet, il a été monté dans la précipitation compte tenu du Plan de relance de l'Etat et des dates butoirs imposées par le Département et la Région.

Le travail réalisé par l'architecte (étude, plans et devis estimatifs...) s'élève à 3.500 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal suspend le projet, annule la délibération du 26/09/2020 et autorise Mr le Maire à régler les frais engagés par l'architecte et l'économiste.

L'aménagement de la zone de loisirs reste d'actualité et la commune devra acquérir la parcelle E672 pour permettre l'accès à cette zone depuis le lotissement de la Chaux (rue du Grand Pré).

6- Désignation d'un référent FORET

L'association Fibois 42 qui a pour objectif le développement de la filière forêt-bois sur le département de la Loire, d'une part et l'Office National des Forêts qui nous accompagne dans la gestion de la forêt communale, d'autre part nous ont sollicités pour leur communiquer le nom d'un délégué à la Forêt.

Emile CHORAIN a une bonne connaissance du territoire et montre un certain intérêt pour le sujet. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne Emile CHORAIN, conseiller municipal, comme référent à la Forêt pour la commune de Marlhes.

7- Désignation d'un référent AGRICULTURE

La Communauté de Communes des Monts du Pilat, compétente en matière d'Economie, se penche actuellement sur la «*Transmission reprise des exploitations agricoles*» et organise à cet effet une réunion de sensibilisation avec les élus. Ils nous ont donc sollicités pour leur communiquer le nom d'un délégué à l'Agriculture.

Daniel EPALLE, lui-même agriculteur, se montre inquiet du devenir de certaines exploitations. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne Daniel EPALLE, 2^{ème} Adjoint, comme référent à l'Agriculture pour la commune de Marlhes.

Programme voirie 2021: estimation et demande de subvention au Département.

Estimation réalisée par Franck Beaulaigue Ingénierie. La demande de subvention doit être envoyée. Les travaux concerneront le Portey (1.560M2); Suc de Verne (2.200m2) et Valladon en collaboration avec la commune de ST Genest Malifaux qui sera porteur du projet. Une convention sera ensuite mise en place entre les 2 communes pour partager les frais au prorata des surfaces bitumées.

8 -Route de Riotord: modification du projet

Le projet initial de sécurisation et d'aménagement de l'entrée de bourg *Route de Riotord* était inadapté à la topographie du terrain. En août dernier, le conseil municipal confiait la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études de Franck BEAULAIGUE.

Depuis, celui-ci a présenté un projet différent: limitation de la vitesse avec déviations de la voie de circulation et gendarme couché, création de places de parking, cheminement piétons accessible aux PMR, le tout avec un volet paysager (trottoirs en béton désactivé, nouveaux espaces verts, mur en gabions...). Un remplacement des réseaux vieillissants eau potable et eaux usées (avant 1977) sera également effectué. Souhaitant une mise en œuvre rapide du projet, nous pouvons solliciter des aides financières du Département et de la Région au titre du Plan et Bonus relance.

Par ailleurs, étant donné que les modifications sont substantielles et que l'estimatif détaillé des travaux est nettement supérieur, nous nous voyons dans l'obligation de résilier le marché initial avec l'entreprise DUFAU CHANAVAT et de relancer un nouvel appel d'offres avec plusieurs lots.

Le plan de financement est ainsi modifié:

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	370 000 €	Amendes de police	8.000 €
Eclairage public SIEL	20 824 €	Subv. Région	100 000 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre	12 950 €	Subv. Département	180.497 €
		Fonds de concours CCMP	34.522 €
		Fonds propres 20 %	80.755 €
TOTAUX DEPENSES	403.774 €	TOTAUX RECETTES	403.774 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau projet, son devis détaillé et son plan de financement et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes auprès des services du Département et de la Région ainsi qu'à lancer un nouvel appel d'offres conforme à ce nouveau marché.

Ce projet tient compte de la réalisation de l'ancien projet de "jardin partagé" qui devrait devenir un parc public et la création d'un chemin reliant le lotissement Loire Habitat avec le parking de l'EHPAD pour faciliter l'accès aux PMR. Chris GUILLAUME n'est pas d'accord sur l'implantation compte tenu du futur sentier PMR créé le long de la route de Riotord. Jean-François Chorain, indique que c'est une information aux conseillers car la décision d'implantation a été prise en réunions d'adjoints devant l'approche de la fin des travaux de ce lotissement afin ne pas pénaliser d'éventuels habitants PMR.

Sébastien LEGER demande à ce que, lors de la rétrocession par Loire Habitat de la parcelle à la commune, soit demandé un rapport de contrôle (par caméras) des différents réseaux dont l'entretien sera ensuite à la charge de la commune.

Pour information, Jean-François Chorain a rendez-vous cette semaine avec l'entreprise MASSARD de la SEAUVE/SEMENE (43) à qui avaient été confiés les travaux du jardin partagé.

TAXE D'AMENAGEMENT : taux et exonérations 2021

Depuis 2011, le taux de 2,1% n'a pas été modifié. De plus la commune exonère totalement de la part communale les constructions à usage industriel ou artisanal et les commerces de détail de moins de 400m². Il convient de voter le taux et les exonérations avant le 30 novembre de l'année N pour application en N+1.

Dans un premier temps, il est suggéré de porter le taux à 2,5% pour 2021 avec toujours la même exonération en ce qui concerne les constructions à usage industriel ou artisanal et les commerces de détail de moins de 400m². Il est fait remarquer que ce n'est pas équitable pour les grandes sociétés. Il est décidé de se renseigner auprès des autres communes de l'ancien canton sur les exonérations pratiquées. Cette délibération est donc reportée au prochain conseil municipal de novembre afin d'y statuer.

Divers :

- Evocation de l'avenir de la salle de l'Espace et des divers projets s'y reportant.
- Extension de la ZA route de St Genest-Malifaux, 4 lots doivent être créés, par la Communauté de Communes des Monts du Pilat pour l'installation d'entreprises locales. La commission économique de la commune a rencontré les artisans et entreprises intéressés pour définir les besoins de chacun.
- Angélique BERTHAIL est candidate pour la présidence du site des *Tourbières du pilat et landes de Chaussitre*, site Natura 2000.
- Alex JONDEAU et son partenaire ont sollicité le maire pour une subvention sur leur participation au 4L TROPHY RAID au Maroc avec un but humanitaire (distribution fournitures scolaires entre autres). Le Conseil approuve la proposition de Jean-François Chorain et leur accorde 300€.
- Michelle Piot fait l'état des divers permis de construire en cours et déclarations de travaux. Les dossiers sont tous traités.
- Françoise Durieu, présente le projet d'une association de Tri très sélectif qui récupère les bouchons plastique, liège, capsules de café, etc... pour ensuite remettre à une association humanitaire le fruit de ses ventes. Elle se propose de mettre en place cette collecte sur la commune en collaboration avec Viviane BALLEREAU qui effectue déjà cette récolte.